peine capitale commuée, par le président de la République, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Cette nouvelle est fausse; non-seulement Bistor n'est pas gracié, mais son dossier n'est pas encore entre les mains du chef de l'Etat, qui travaille en ce moment à vérifier ceux des autres condamnés à mort dont les noms suivent :

Guillot (Gustave), assassinat. — Hopp (Bernard), assassinat. — Diris (Pierre) et la femme Diris, assassinat et vol. — Soissons (Joseph), parricide et incendie. — Martinet, assassinat. — Mohammed-Ben-Djelhoul, assassinat et vols. — Mohammen-Ben-Bou-Salem, assassinat et vols. — El-Kobja-Ben-Amed, Saad, Ben-Salah, Messaoud-Ben-El-Haouel, assassinats, vols qualifiés et association de malfaiteurs.

Restent sept noms qui sont fournis par la cour d'assises d'Alger.

— La Compagnie P.-L.-M. — Il n'y avait pas longtemps cependant que cette funeste Compagnie de chemins de fer avait fait parler d'elle.

Une collision s'est produite l'avant-dernière nuit, à la gare de Nuits-sous-Rivière, entre le train rapide n° 12 et le train de marchandises n° 1004, qui n'était pas suffisamment garé.

Le mécanicien de ce dernier train a eu les jambes fracturées.

Le rapide, qui doit arriver à Paris à 11 heures 20 du soir, n'est entré en gare qu'à 1 heure 20 du matin.

TRIBUNAUX

Affaire Rossignol

Paris, 14 juin, 9 h. 50 soir

Aujourd'hui a comparu, devant la Cour d'assises de la Seine, Rossignol, surnommé l'émule de Moyaux. La femme Rossignol avait eu de son premier mariage, avec un nommé Bouffard, une fillette, âgée aujourd'hui de 10 ans, dont Rossignol convoitait l'héritage qui s'élevait à 130 francs de rente.

Il jeta l'enfant dans la Seine, du haut du pont de l'Estacade. L'enfant fut miraculeusement sauvée par deux mariniers.

Le renvoi à la prochaine session a été ordonné.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 juin 1882.

Dans le conseil de ce matin, M. de Freycinet a exposé à ses collègues les mesures prises pour assurer la sécurité de nos nationaux. Des instructions ont été données dans ce but au commandant de la Flotte.

Les négociations avec les puissances, en vue de la réunion très prochaine de la conférence sont activement menées.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Alexandrie, 14 juin

La présence du Khédive et de Dervich-Pacha à Alexandrie fait sensation. On y voit le point de départ d'une action gouvernementale en dehors de l'influence d'Arabi.

Le consul général anglais est attendu.

Le consul général de France a fait savoir qu'il ne quitterait pas son poste au Caire.

Vienne, 14 juin, 10 h. 25 matin

On estime, à Vienne et à Berlin, que l'intervention turque sera le seul point que la conférence aura à discuter.

Les dernières nouvelles officielles de Constantinople annoncent un revirement complet de la Porte en faveur d'une réunion de la conférence.

Berlin, 14 juin.

Plusieurs cuirassés allemands ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour Alexandrie au premier signal.

Des négociations actives sont engagées entre les puissances sur les deux questions suivantes:

1° Serait-il nécessaire de régler maintenant les affaires d'Egypte au moyen d'une intervention armée, sanctionnée par toutes les puissances européennes ?

2° Serait-il désirable de déposer Tewfick, comme incapable de tenir tête aux éléments de désordre qui existent en Egypte ?

—

On assure dans le monde diplomatique que si la Turquie continue à s'opposer à la prochaine réunion de la conférence égyptienne, cette conférence pourrait bien se réunir ailleurs qu'à Constantinople.

Berlin semble tout indiqué, et dans ce cas rien n'empêcherait la conférence d'être présidée par le comte de Hatzfeldt, ex-ambassadeur à Constantinople et aujourd'hui délégué à la chancellerie allemande.

N'est-ce pas le but poursuivi par M. de Bismarck qui, après avoir été partisan de l'ajournement de la conférence, voudrait maintenant qu'elle se réunît le plus tôt possible ?

Ce serait un nouveau succès diplomatique à l'actif de M. de Bismarck, et celui-ci ne les dédaigne pas lorsqu'il s'agit de porter ombrage à la France.

Constantinople, 14 juin, 1 h. soir

Le marquis de Noailles et lord Dufferin ont affirmé au sultan que l'unique objet de la conférence sera de régler la question égyptienne.

Caire, 14 juin, midi.

M. Malet, consul général de France, s'est rendu à Alexandrie. M. Sinkiewicz, consul d'Angleterre est demeuré au Caire.

Alexandrie, 14 juin, 9 h. soir.

Le gouverneur d'Alexandrie a lancé une proclamation, annonçant que l'arrivée du khédive et de Dervisch-Pacha garantissait l'ordre, engageant les habitants à reprendre leurs affaires.

Une frégate turque a été signalée au large.

Le Khédive a reçu officiellement les patriarches, les consuls, les fonctionnaires et toutes les notabilités européennes.

Constantinople, 14 juin, 11 h. 50 s.

Il y a eu conseil des ministres hier et aujourd'hui au palais; en ce moment même, ils sont encore réunis. Rien n'a été décidé au sujet des mesures à prendre à la suite du dernier événement d'Egypte.

Server-pacha et Khérédine-pacha assistaient au conseil qui a été tenu aujourd'hui.

Il a annoncé qu'il diviserait la ville en quatre quartiers, ayant chacun une forte garnison, et il a ajouté qu'il n'y avait aucune raison de craindre le renouvellement des désordres.

PARLEMENT ANGLAIS

Chambre des Communes

Londres, 14 juin 1882, 4 h. 50. soir.

Sir Charles Dilke, répondant à une question de M. Bourke, dit que la sécurité des communications postales est menacée en Egypte, et qu'il est impossible de faire actuellement aucune communication sur la politique du cabinet et sur l'état général des affaires en Egypte. Il est important d'attendre la publication de la correspondance.

Il démontre ensuite, avec M. Gladstone, qu'il faut, pour que la discussion soit utile, que la publication des documents s'étendent jusqu'au 15 mai.

Sir Charles Dilke ajoute que Dervisch-Pacha représente actuellement avec le Khédive, le gouvernement égyptien et qu'ils doivent tous deux, sous leur propre responsabilité, maintenir l'ordre et protéger les Européens.

M. Gladstone dit que le cabinet de la Reine veut le maintien de tous les droits établis et des stipulations garantissant ces droits.

Il constate une entente cordiale avec la France, et le désir de coopération des autres puissances.

Il démontre que l'entente la plus complète existe entre l'Angleterre et le Sultan, et il montre que toutes les puissances ont un intérêt commun à ce que la conférence se réunisse à Constantinople. (Applaudissements.)

Plusieurs orateurs attaquent Araby-Bey.

M. d'Har court déclare que le cabinet regarde Dervisch comme le représentant souverain de l'Egypte et qu'il n'a pas examiné les relations pouvant exister entre Dervisch et Arabi.

AFFAIRES DE TUNISIE

Nous recevons de notre correspondant particulier la dépêche suivante :

« Comme il était aisé de s'y attendre, les nouvelles d'Egypte n'ont pas été sans causer de l'impression en Tunisie; les ennemis de l'influence française en profitent pour exciter le fanatisme musulman contre nous.

» Le pacha de Tripoli continue, de son côté, à fournir des subsides aux réfugiés tunisiens.

» Nous avons ici en rade le *Gladiateur* et le *Voltigeur*, gardes-côtes ; les cuirassés sont tous partis.»

Le gouvernement français vient de constituer une commission scientifique chargée d'explorer la régence de Tunis au point de vue des richesses agricoles. Un ingénieur hydrographe sera attaché à la commission.

NOUVELLES DIVERSES

Le droit d'association

La commission relative au droit d'association va se réunir pour entendre la lecture du rapport sur la proposition de loi qui avait été déposée par M. Dufaure en 1880.

Voici les principales dispositions du projet, qu'après de longues discussions la commission a élaboré :

Toutes associations ayant pour but de s'occuper d'objets religieux, littéraires, scientifiques, politiques ou autres, pourront se former sous conditions que les fondateurs déclarent, avant tout acte, l'objet et le nom de l'association, les noms, âges, professions de ceux qui doivent la représenter, le siège, la situation, les statuts de l'association. Les déclarations seront faites, pour le département de la Seine, à la préfecture de police, aux préfectures et sous-préfectures dans les départements.

L'association constituée ne pourra s'attribuer à titre d'apports que des valeurs mobilières et les immeubles nécessaires pour le but qu'elle se propose. Elles ne peut acquérir des valeurs mobilières ou des propriétés immobilières ni sous son nom, ni indirectement et par personne interposée. Elle est incapable de recevoir des libéralités de quelque nature et à quelque titre que ce soit. Elle ne peut faire partie d'aucune société de gain et de perte, civile ou commerciale. En cas d'infraction a ces dispositions, l'association sera dissoute.

Les associations pourront être reconnues comme établissements d'utilité publique, mais seulement par une loi spéciale. Elle constitueront alors une personne civile, ayant droit de contracter en son nom, d'acquérir, de recevoir par acte entre vifs ou testamentaire et d'ester en justice.

Les tribunaux pourront prononcer la dissolution de l'association en cas de condamnation pour crime ou délit.

Les contestations entre membres de l'association seront jugées par les tribunaux ordinaires.

Crise ministérielle

On lit dans la *Réforme* :

«Nouveaux bruits de crise ministérielle :

»On donne comme certaine la prochaine retraite de M. Tirard, ministre du commerce.

»On fait remarquer à ce sujet qu'il a déjà signé un décret qu'il considère comme son testament ministériel, aux termes duquel des augmentations de traitement ont été faites en faveur de M. Marie, directeur du commerce extérieur, de M. Girard, directeur du commerce intérieur, et de M. Bagneux, directeur de la comptabilité.

»Ces relèvements de traitements ont été effectués avec des crédits votés par la Chambre.

»Le vrai motif de la retraite prochaine de M. Tirard, est qu'il voudrait avoir en même temps le portefeuille de l'agriculture.

»M. Tirard est d'ailleurs très gêné par son échec dans la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre.»

Lord Lyons et M. de Freycinet

M. de Freycinet s'est rendu hier soir, à 7 heures, à l'ambassade d'Angleterre et a conféré longuement avec lord Lyons.

A la suite de cette entrevue, le président du conseil est allé à l'Elysée où se trouvaient déjà réunis plusieurs membres du cabinet qui avaient été prévenus à l'avance.

Aucune note n'a été envoyée à l'agence Havas sur cette réunion extraordinaire des ministres.

Que s'y est-il donc passé et qu'y a-t-il été décidé ?

Les dissentiments dans le Cabinet

Quelques journaux ont parlé de dissentiments survenus dans le Cabinet à l'occasion des affaires de l'Egypte.

La *Paix* se dit être en mesure d'affirmer que cette nouvelle est inexacte.

La démission de M. Humbert

M. Varambon, sous-secrétaire d'Etat à la Justice, a été mandé ce matin à l'Elysée.

On prétend que si M. Humbert persiste, à l'expiration de son congé, à ne pas reprendre son portefeuille, M. Varambon lui succédera.

Révocations d'agents de police

Plusieurs membres du Conseil municipal vont proposer à leurs collègues de demander à M. Camescasse le nombre d'agents qui sont entrés à la préfecture de police sous le gouvernement impérial et qui y continuent encore leurs fonctions d'activité.

Le serment

Alger, 14 juin.

Deux jurés de la cour d'assises viennent d'être condamnés à 500 francs d'amende pour avoir refusé de prêter serment.

Les raisons de santé

M. Gambetta a été invité à présider le banquet d'honneur qui sera donné dans quelques jours à Versailles, à l'occasion de l'anniversaire du général Hoche.

L'ex-président du Conseil a décliné cet honneur, mettant sur le compte de sa santé l'impossibilité de paraître à ce banquet.

!Une fausse nouvelle

Plusieurs journaux anglais annoncent la prochaine arrivée de M. Gambetta en Angleterre.

La nouvelle est inexacte, — dit l'*Economist*, — et une note rectificative vient d'être adressée à nos confrères d'Outre-Manche.

Les troubles de St-Malo

Saint-Malo, 14 juin.

Dans la soirée de dimanche, une bande d'individus a cassé les carreaux de l'établissement du collège ecclésiastique.

Lundi, des scènes analogues se sont reproduites aux établissements des frères de la Doctrine chrétienne et des Sœurs de charité. Une statue de la Vierge a été brisée.

On n'a pu encore trouver les auteurs de ces méfaits.

Eco es libres

La douzième souscription du *Figaro*, en faveur des Ecoles libres de Paris, atteint un chiffre de fr. *183,272*. Le total général s'élève donc aujourd'hui à fr. *965,738.65*. C'est un magnifique résultat. Les dons en *nature* sont acceptés avec empressement.

La Toison d'Or de M. Grévy

C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé la remise de la Toison d'Or à M. le président de la République, comme ayant eu lieu hier matin. Cette cérémonie doit avoir lieu seulement la semaine prochaine.

Pétitionnement

Le *Citoyen* organise un vaste pétitionnement tendant à demander à la Chambre des députés, de réduire par une loi les loyers dans les proportions suivantes :

« 50 0/0 pour les loyers au-dessous de 400 fr.; 40 0/0 pour les logements de 400 à 1,000 fr.; 25 0/0 pour les boutiques et magasins jusqu'à concurrence de 4,000 francs. »

L'inauguration de la statue de Rouget-de-l'Isle

C'est le ministre de l'intérieur qui représentera le gouvernement à l'inauguration de la statue de Rouget-de-l'Isle qui aura lieu à Choisy-le-Roy, le 23 juillet prochain.

Distribution à propos de la fête du 14 juillet

Les *conseillers municipaux* de Paris vont proposer de faire distribuer aux indigents, à l'occasion de la fête du 14 juillet, des quantités considérables de bois *à brûler pour la saison rigoureuse*.

Ces provisions de combustible seront réparties par bons de 20 kilos.

La loi Grammont

Les préfets ont envoyé une circulaire aux maires, commandants de gendarmerie, etc., pour les prier de veiller rigoureusement à l'exécution de la loi du 2 juillet 1850, qui punit de l'amende et même de l'emprisonnement, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques

Mort de M. Révoil

M. Henri-Bénédict Révoil, homme de lettres, demeurant rue Logelbach, n° 6, à Paris, est mort subitement hier, à huit heures et demie du soir, dans une pharmacie voisine de son domicile, dans laquelle il s'était rendu en se sentant indisposé.

M. Revoil collaborait à divers journaux et avait publié en volume des impressions de voyages et des récits de chasse. Il était âgé de soixante-quatre ans.

Le prince Victor Napoléon

Le prince Victor Napoléon a failli être victime d'un accident au bain. Il avait pris un bain au Néore et venait de s'habiller, lorsque sa figure devint soudainement pâle comme la mort. Le prince tituba et tomba par terre. Un jeune médecin, qui se trouvait par hasard dans l'établissement de bains, constata que le pouls avait cessé de fonctionner et fit avaler au prince un verre de kirsch. Quelques secondes après, le prince reprit connaissance, et après avoir chaudement remercié le docteur, il s'en alla riant, tout à fait rétabli.

Incendie au ministère de l'intérieur

Vive alarme, hier, à deux heures, au ministère de l'intérieur, 7, rue Cambacérès. Le feu s'est déclaré dans une cave, au milieu d'un tas de vieux papiers destinés au pilon.

Les pompiers du poste du ministère se trouvant juste au-dessus de la cave où le feu a pris, ont pu rapidement organiser les secours. Des torrents d'eau ont été projetés sur les papiers enflammés, et, au bout d'une demi-heure, on s'est rendu maître du sinistre.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'ambassade du Vatican

Paris, 14 juin, 3 h. 38 m., soir.

La commission du budget a entendu M. de Freycinet qui s'est opposé à la suppression du crédit affecté à l'ambassadeur de France, près le Saint-Siège.

Le ministre a donné pour raison que l'ambassade n'avait pas été supprimée par le Parlement et que d'ailleurs elle était le résultat d'une clause concordataire qu'il fallait respecter tant que le Concordat subsisterait.

Par 10 voix contre 7, la commission a maintenu le crédit.

L'interpellation sur les affaires d'Egypte

L'interpellation sur les affaires d'Egypte annoncée à la Chambre depuis quelques jours paraît devoir être faite après demain samedi.

De son côté, la droite du Sénat s'est réunie hier pour examiner s'il y avait lieu de provoquer une interpellation analogue au Luxembourg. Il a été convenu qu'on attendrait la discussion de la Chambre et que suivant le caractère et la portée qu'elle aurait, on ferait ou non une interpellation au Sénat.

Réunion des droites du Sénat

Les droites du Sénat, siégeant en réunion plénière, examinent la question égyptienne.

La commission du recrutement de l'armée

Paris, 14 juin, 2 he ures.

M. Gambetta vient de réunir la sous-commission du recrutement de l'armée, pour entendre le ministre de la guerre au sujet du chiffre de l'effectif annuel et du nombre des sous-officiers fournis par chaque classe.

La commission des inhumations

Une décision importante a été prise hier par la commission des inhumations. La majorité a décidé d'en enlever le monopole aux fabriques et de le donner aux communes.

Celles-ci devront pourvoir à toutes les fournitures relatives aux obsèques: toutefois les dépenses résultant des cérémonies du culte seront portées en outre à la charge des familles. Les fournitures faites par les municipalités ne pourront avoir aucun emblème.

Réforme judiciaire

Paris, 14 juin, 2 h. 30 m. soir.

La commission de réforme judiciaire a entendue ce matin M. Jules Roche sur sa proposition de création d'un jury civil. La commission a rejeté la proposition, ainsi que celle de M. Achard, tendant à l'élection des juges par le suffrage universel.

La commission entendra vendredi M. Ténot, qui demande que les juges soient élus par catégorie et par le suffrage à plusieurs degrés.

Commission du Concordat

Paris, 14 juin, 5 h. 33 m. soir.

La commission du Concordat a rejeté les art, 19, 24 et 31. Elle a adopté l'art. 13, interdisant l'ouverture de chapelles privées sans l'autorisation du Gouvernement.

M. Sommier, au nom de la liberté, défend ardamment le droit pour les particuliers d'assister chez eux aux offices religieux.

La commission a maintenu une peine de 16 à 200 francs d'amende pour quiconque ouvrirait au public les chapelles privées.

Le budget des affaires étrangères

A propos du budget des affaires étrangères, M. Lockroy saisit le ministre de la situation des congrégations en Syrie et dans les autres pays, et pour lesquelles des crédits sont inscrits au budget de l'extérieur, bien que ce congrégations se composent d'Allemands, d'Italiens et d'autres nationalités, et que quelques-unes, comme par exemple les jésuites, ne soient pas autorisées en France.

Le ministre promet d'apporter tous ses soins pour faire cesser ces abus. Sous le bénéfice de ces observations l'ensemble du budget es adopté avec une légère réduction et notamment la suppression du traitement de l'auditeur de rote, siégeant à Rome.

Virement des fonds secrets

Sur l'observation qui lui est faite par certains membres, qu'une partie des fonds secrets destinés à l'extérieur sont appliqués à l'intérieur, M. de Freycinet promet d'obtenir que cinq cent mille francs soient distraits de l'intérieur pour être employés par le département des affaires étrangères.

ÉTRANGER

Russie

Saint-Pétersbourg, 14 juin.

M. le comte Tolstoï a pris hier la direction du ministère de l'intérieur.

M. d'Oubril a été nommé membre du conseil de l'empire.

Le bulletin publié hier par le docteur Krassowsky et daté d'Alexandria, est ainsi conçu :

« L'état de la grande-duchesse nouveau-née est satisfaisant ; mais l'Impératrice est plus fatiguée que lors de ses couches précédentes. »

Saint-Pétersbourg, 14 juin.

Le comte Tolstoï n'étant pas militaire, on dit de différents côtés que le corps de la gendarmerie sera détaché du ministère de l'intérieur et que l'on créera un département spécial de la police de l'empire.

On désigne le général Tchérévine comme devant être nommé chef de ce département; d'après quelques journaux, on parle aussi du général Trépof.

Les étudiants en Autriche

Vienne, 14 juin.

Les journaux viennois annoncent qu'hier soir, à Agram, une collision a eu lieu entre des étudiants revenant d'un banquet donné en l'honneur de M. Starcevic (chef du parti croate) et la police.

Deux agents et six ou sept étudiants sont grièvement blessés.

Dix-sept étudiants ont été arrêtés.

Le canal de Suez

Madri, 14 juin.

Répondant à une interpellation, le ministre des affaires étrangères dit que toutes les nations européennes sont décidées à maintenir la liberté du canal de Suez.

Discours de M. de Bismarck au Reichstag

Berlin, 14 juin.

Le Reichstag a continué aujourd'hui le débat sur le monopole du tabac.

M. de Bismarck s'est efforcé de réfuter le discours prononcé la veille par M. Richter.

L'importation du blé, dit le chancelier, n'a été nullement diminuée par les droits sur les céréales.

L'état des récoltes en Russie influe plus que ces droits sur le prix des céréales en Allemagne.

Puis, répondant au reproche de trop dépenser pour l'armée, M. de Bismark dit que le gouvernement maintient l'armée, non pour son plaisir, mais parce que la situation centrale de l'Allemagne l'exige.

M. de Bismarck conteste qu'il lui soit impossible de gouverner de concert avec un parlement; c'est la politique de parti qui est impossible en Allemagne, et personne ne pourrait gouverner avec le parti de M. Richter.

J'ai plus le droit de parler au nom de la nation, ajoute le chancelier, que M. Richter et ses amis. Qui plus que moi a risqué sa vie pour une politique vraiment nationale? Qui a hasardé une guerre dont l'issue ne dépendait pas de moi?

Pourquoi n'accepterions-nous pas de la France une institution aussi utile que celle du monopole? Est-ce que l'Amérique n'a pas fait d'excellentes affaires grâce à son protectionisme?

Vous pouvez rejeter le monopole avec une majorité écrasante. La conviction de ce qui est utile à l'Allemagne est chez nous plus forte que toutes les majorités.

Le Reichstag a repoussé le monopole du tabac par 276 voix contre 43.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

PARTIE OFFICIELLE

Réception par le président du conseil, ministre des affaires étrangères, des lettres par lesquelles le vice-président de la République du Pérou, chargé du pouvoir exécutif, accrédite M. Francisco Rosas en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le Gouvernement de la République française.

Décret déclarant d'utilité publique l'ouverture, dans le 15e arrondissement de Paris, d'une voie de 12 mètres de largeur, entre la rue Lecourbe et la rue Blomet.

Décret élevant le nombre des membres de la commission supérieure instituée pour l'examen du projet de construction d'un canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, et nommant les nouveaux membres.

Décret fixant le maximum du montant de la déclaration pour les lettres de valeurs déclarées échangées entre la France et l'Algérie d'une part, et l'Espagne d'autre part et le droit proportionnel d'assurance à percevoir en la France et en Algérie, sur les lettres adressées dans les colonies portugaises par voie d'Espagne et de Portugal.

Décision autorisant la création de bureaux télégraphiques municipaux.

Décision autorisant la création d'une recette municipale des postes.

PARTIE NON OFFICIELLE

Concours régional agricole de Saint-Lô. — Discours prononcés par le ministre de l'intérieur et par M. Lenoël sénateur.

Concours régional agricole de Chaumont. — Discours prononcé par le ministre des travaux publics.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Listes des récompenses décernées à l'occasion du concours régional agricole de Chaumont.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*)

Conseil des ministres

Paris, 15 juin, midi 16 m.

Le conseil des ministres a reçu communication de dépêches relatives aux affaires d'Egypte.

MM. Billot et de Freycinet ont rendu compte des explications qu'ils ont données hier, le premier, dans la commission de l'armée, et le second, dans la commission du budget.

M. Varroy inaugurera, demain, les travaux de la commission du canal de l'Océan à la Méditerranée.

Nouvelles d'Egypte

Alexandrie, 15 juin, 11 h. matin.

Tous les consuls généraux sont arrivés à Alexandrie, excepté le consul de France, qui est très-prochainement attendu.

La panique continue parmi la colonie européenne. On réclame énergiquement l'intervention des troupes turques, parce qu'on redoute de nouveaux massacres, si une autre intervention est essayée.

Le Caire, 15 juin, midi.

Plusieurs banques sont fermées, ainsi que les bureaux du contrôle européen. M. Colvin, contrôleur anglais des finances, est parti hier pour Alexandrie. M. Brédif s'y rendra également aujourd'hui. Tous leurs employés sont partis en congé.

Il est probable que tous les bureaux de l'administration égyptienne, y compris la caisse de la Dette publique, seront transférés à Alexandrie.

Paris, 15 juin 1 h. 15 soir.

Le transport la *Corrèze* embarque au sud de Toulon du personnel et du matériel pour Alexandrie.

L'escadre de la Méditerranée attend l'ordre du départ.

Les télégrammes reçus par certains journaux anglais disent qu'une rixe légère a éclaté hier à Alexandrie entre Européens et Arabes, et qu'elle a été promptement réprimée par les troupes Egyptiennes.

Le Kédive et Dervisch-Pacha auraient demandé à la Porte l'envoi de 18,000 hommes de troupes turques.

La Porte a déclaré qu'il lui était impossible d'envoyer des troupes en assez grand nombre, faute d'argent.

Isthme de Panama

Les travaux de percement de l'Isthme avancent rapidement. On signale une certaine mortalité parmi les travailleurs.

Tunisie

Les Européens et les Indigènes éprouvent une satisfaction générale en voyant les Chambres françaises favorables à la réforme de la Tunisie.

Tout le monde exprime sa confiance dans les garanties résultant de l'occupation française.

Le rapport général du budget

Paris, 15 juin, 3 h. 20 m. soir.

M. Léon Say a eu une entrevue avec M. Ribot, afin de le prier de hâter son rapport général du budget de 1883.

Le Gouvernement désirerait que les budgets de plusieurs départements fussent votés avant la séparation des Chambres.

La commission du budget

Paris, 15 juin, 3 h. 40 m.

La commission du budget a fait sur le budget de l'intérieur diverses réductions s'élevant à 860,000 francs.

La commission a entendu la lecture du rapport du budget de l'instruction publique, mais elle a résolu d'en différer le dépôt jusqu'à ce que la commission ait été fixée sur les dépenses qu'entraînera la loi sur l'instruction obligatoire.

La réforme judiciaire

Paris, 3 h. 40 soir.

La réunion plénière des droites a discuté la question de savoir quelle attitude il convient de prendre dans la discussion de la proposition Alfred Girard, tendant à suspendre l'inamovibilité de la magistrature jusqu'au vote de la loi réglant l'élection des juges.

Question égyptienne

La réunion a ensuite abordé l'examen de la question égyptienne. Il a été décidé que le groupe se réunirait dès que la démarche d'interpellation serait déposée.

Une nouvelle réunion aura lieu samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 15 juin 1882

Présidence de M. Brisson, président.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

QUESTION AU MINISTRE

M. le baron de Mackau pose à M. René Goblet une question sur l'application de la loi de 1871 relative au sectionnement électoral.

M. de Mackau poursuit en disant que le sectionnement de la commune de Montaignac notamment était un sectionnement arbitraire et operé dans un but politique, que cela ressort d'ailleurs d'un arrêté du Conseil d'Etat.

M. Goblet répond que la situation de Montaignac est irrégulière et qu'un nouveau sectionnement se fera à la session d'août du conseil général.

L'incident est clos.

LE DIVORCE

La Chambre reprend la deuxième délibération du projet de loi sur le divorce.

Sur l'art. 2, M. Durand développe un amendement portant que le mariage se dissout : 1° par la mort de l'un des époux ; 2° par le divorce, pour cause déterminées.

L'amendement exclut le divorce par consentement mutuel.

Cet amendement est repoussé. La rédaction de la commission disant que le mariage se dissout par le divorce légalement prononcé est adopté.

M. Carette appelle l'attention de la Chambre sur les modifications que la commission propose d'apporter au titre VI du code civil.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 15 juin 1882

Présidence de M. Peyrat, Vice-Président

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans débats.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

Il est déposé divers projets d'intérêt local.

OUVERTURE DE CRÉDIT

Après le vote d'une ouverture de crédit de 600,000 fr. au ministre des travaux publics pour les canaux de Briare et du Centre : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 20, et la prochaine réunion est fixée à samedi.

Bulletin du Commerce

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 14 juin	15 juin
0 0/0	00 00	00 00
0 0/0 amortissable	00 00	00 00
0 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
0 1/0 0/0	00 00	00 00
3 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5350 00	5400 00
Foncier	1515 00	1500 00
Crédit Général Français	425 00	450 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	490 00	495 00
Mobilier Espagnol	475 00	480 50
Banque Ottomane	785 00	788 00
Est	750 00	745 00
Midi	1250 00	0000 00
Lyon	1657 00	1660 00
Nord	2100 00	2100 00
Orléans	1395 00	1302 50
Ouest	800 00	800 00
Gaz Parisien	1635 00	1635 00
Cie Générale Transatlantique	520 00	510 00
Suez	2600 00	2615 00
Omnibus	1540 00	1515 00
Panama	555 00	548 00
Florin or 4 0/0	79 75	80 00
Hongrois 6 0/0	103 75	103 50
Egypte 6 0/0	322 00	330 00
Italien 5 0/0	90 30	90 50
5 0/0 Russe 77	88 00	00 00
Turc	12 32½	12 40

Dépêche communiquée par MM. Noulet Cannissié et Cie

	14 juin	15 juin
3 0/0	83 05	83 07
3 0/0 amortissable	83 20	83 35
3 0/0 amortissable nouveau	83 20	83 35
5 0/0 ex coupon	115 40	115 40
Banque de France	5330 00	5375 00
Banque d'Escompte	000 00	000 00
» Hypothécaire	0000 00	000 00
» de Paris	1192 00	1185 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1517 00	1520 00
Mobilier	555 00	550 00
Générale	000 00	000 00
Union	000 00	0000 00
Suez	2627 50	2615 00
Unitée	337 00	330 00
Italien	90 55	90 40
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	792 00	791 00
Chemins espagnols	475 00	472 00
Mobilier autrichiens	608 00	603 00
Lombards en coupon	305 00	302 00
Nord d'Espagne	595 00	580 00
Saragosse	512 00	507 00
Panama	552 00	550 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 15 juin.

Ventes 300 b. Marché soutenu.

Liverpool, 15 juin.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 15 juin.

New-York, 12 3/16.

Recettes 2,000 b.

New-Orléans low middling	86 »/p.
Savanah » »	84 »/p.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 15 juin

Cours de clôture de New-York du 14 Juin

juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	Déc.	janv.
12.06	12.12	12.21	11.91	11.48	11.34	11.35	11.47

Ventes du jour : 05,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 2,000 balles contre 4,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 9,000 balles contre 21,000 en 1881.

Saindoux

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
11.825	11.825	11.875	11.925	11.95	11.75	11.80	

Maïs

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
0.0	78 1/2	79	79 1/2	80	80	00.0	000

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.
000	000	127 1/4	19 3/4	121 1/2

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.0 0	7.50	7.55

Roubaix, le 15 juin 1882.

COMMERCE D'ANVERS DU 14 JUIN. — (Service particulier). — Cafés. — Marché sans affaires.

Céréales. — Pas de marché aujourd'hui.

Cuirs. — Vendu en cuirs secs : du n° 715, 1,058 Rio-Grande bœufs et quelques vaches, à prix secret.

En cuirs salés : vendu du n° 1097,93 Buenos-Ayres, bœufs, à fr. 73; n° 2008, 30 Buenos-Ayres, Matamoras, bœufs, à fr. 74; n° 2102, 292 Buenos-Ayres, bœufs, à fr. 74; n° 2119, 21 Buenos-Ayres, Matamoras, bœufs, à fr. 74; n° 2121, 243 Urugnay, bœufs, à fr. 73; n° 2126, 309 Buenos Ayres, Matamoras, bœufs, à fr 73; n° 2137, 93 Buenos-Ayres, bœufs, à fr. 74; n° 2155, 260 Urugnay, à fr. 73; n° 4002, 293 Mondevideo, Matamoras, vaches, expédiée; n° 4052, 348 Uruguay, vaches expédiée; n° 4753, 577, Uruguay, vaches, à fr. 78; n° 6070, 88 Uruguay, vaches, à fr. 78; n° 6029, 500 Rio-Grande, bœufs, à fr. 62; n° 6010, 50 Etats-Unis, bœufs et taureaux, à prix secrets.

En chevaux secs : n° 9026, 640 Buenos-Ayres, à fr. 9 1/2; n° 9030, 327 Buenos-Ayres, à fr. 9 1/2; n° 9034, 213 Buenos-Ayres, à fr. 9 1/2; n° 9038, 613 Buenos-Ayres, à fr. 9 1/2; n° 9043, 994, Buenos-Ayres, à fr. 9 1/2, par pièce.

Saindoux. — Ferme et quelques affaires. On cote Wilcox, disponible fr. 141 1/2 à 000, par 100 kilos.

A livrer, Wilcox, sur juin, fr. 144 0/0 à 000; juillet fr. 142 0/0 à 143 0/0; août-septembre, fr. 141 0/0 à 142; quatre derniers mois, fr. 137 0/0 à 000 0/0, les 100 kilos.

Saloisons. — Hausse et demande active. On cote longmiddles, disponible, de fr. 120 0/0 à 000; shormiddles, de fr. 100 0/0 à 000; épaules, de fr. 110 0/0 à 106, par 100 kilos.

Cotons

Le Havre 14 juin.

Cotons (clôture) calmes, prix sans changement. Vente de la journée 1400 balles.

Liverpool, 14 juin.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 12,000 balles dont 3000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché sans calme pour les Américains, soutenus pour les Surats.

Importations du jour 19,000 balles.

Marseille, 12 jinn,

Cotons bonne demande, prix soutenus. On a vendu 200 qtx. Pirée ordinaire à 50; Lattaqué à 60 les 50 k.

Produits divers

Anvers, 14 juin.

Pétrole tendance faible.

Disp. 17 1/4, courant 17 1/2 juillet 17 1/2; août 17 3/4, sept. 18 1/4; oct. 00/00; 4 dern. 18 1/2.

Cafés faibles demande nulle pour la consommation.

Londres, 14 juin.

Temps couvert.

Mark-Lane. — Froments. — Affaires très calmes, prix sans changement.

Orge très calme.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 23000 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché calme aux cours précédents.

Cargaisons arrivées 0, à vendre 6.

Londres, 14 juin.

Sucres bruts faibles.

Sucre de betterave tendance baisse.

Sucres raffinés meil